DRÔME

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°26-2026-309

PUBLIÉ LE 25 SEPTEMBRE 2026

# Sommaire

**26_Préf_Préfecture de la Drôme / Cabinet**

26-2026-09-25-00001 - AP INTERDICTION FA 300926 (2 pages) Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2026-09-25-00001

AP INTERDICTION FA 300926

PRÉFÈTE
DE LA DRÔME
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Préfecture de la Drôme**
**Direction des sécurités**
**Bureau de la Planification et de la Gestion de l'Événement**
pref-defense-protection-civile@drome.gouv.fr

# ARRÊTÉ PRÉFECTORAL Nº EN DATE DU PROLONGEANT L'INTERDICTION DES FEUX D'ARTIFICES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DROME EN FONCTION DU RISQUE FEU DE FORET JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2026

La Préfète de la Drôme
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2211-1 et suivants ;

**VU** le Code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 131-4 et suivants ;

**VU** le décret n° 2010-580 du 31 mars 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 15 novembre 2024 nommant M. Julien HENRARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Drôme ;

**VU** le décret du 30 juillet 2025 portant nomination de Marie-Aimée GASPARI en qualité de préfète de la Drôme à compter du 1er septembre 2025 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2013057-0026 réglementant l'emploi du feu et le débroussaillement dans le cadre de la prévention des incendies de forêt ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°DDT-SEF-2026-0176 du 04 juin 2026 réglementant la pénétration et les travaux dans les massifs forestiers de la Drôme ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°26-2026-08-00005 du 26 août 2026 réglementant les feux d'artifice dans le département de la Drôme jusqu'au 15 septembre 2026 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°26-2026-09-07-00002 en date du 7 septembre 2026 portant délégation de signature à Monsieur Julien HENRARD, sous-préfet, directeur de Cabinet de la préfète de la Drôme ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°26-2026-09-14-00004 du 14 septembre 2026 réglementant les feux d'artifice dans le département de la Drôme ;

**Considérant** la persistance des conditions de sécheresse et de températures élevées, et en l'absence de prévision de pluie les prochains jours, engendrant un risque de départ de feu à proximité des pas de tir des feux d'artifice, y compris en dehors des espaces réglementairement définis comme sensibles, tels que par exemple les champs ou jardins de propriétaires privés ;

**Après** avis du directeur du service départemental d'incendie et de secours ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté préfectoral n°26-2026-09-14-00004 du 14 septembre 2026 réglementant les feux d'artifice dans le département de la Drôme est prorogé jusqu'au 30 septembre 2026 inclus.

**Article 2 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Drôme, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux auprès de la Préfète de la Drôme qui proroge le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la décision explicite ou implicite de rejet ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP1135 38022 GRENOBLE Cedex 1) .

**Article 4 :** La Préfète de la Drôme, les sous-préfets d'arrondissement, le commandant du groupement de gendarmerie de la Drôme, le directeur interdépartemental de la police nationale de la Drôme, le directeur du service départemental de secours et d'incendie, le directeur départemental des territoires de la Drôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Valence, le 25 SEP. 2026

Pour la préfète,
Le sous-préfet, directeur de Cabinet,

Julien HENRARD